

Après du Street Art dans les rues de Craponne, retrouvez cette expression urbaine des années 70 dans votre médiathèque. L'artiste graffeur Benjamin De Oliveira Silva a réalisé en août dernier une fresque sur un mur de la rue Neuve.

Venez découvrir gratuitement aux horaires d'ouverture l'exposition d'art urbain du vendredi 21 octobre et jusqu'au mercredi 30 novembre.

Un programme d'animation permettra de vous accompagner dans la découverte de cette expression artistique (voir dans agenda* et sur le site de la mairie : www.craponnesurarzon.fr)

MARCHÉ DE NOËL

Le GIL vous donne rendez-vous pour son marché de Noël le dimanche 27 novembre au gymnase, rue du stade. Les exposants seront accueillis à partir de 8h et les portes ouvriront au public à 10h et jusqu'à 18h. Inscription sur gilenaction@gmail.com ou au 06 41 96 82 48, règlement sur place 5€ le mètre, ouvert aux particuliers et professionnels.



METEO DE L'EMPLOI



Pour recevoir l'écho par mail - Inscription sur craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr
 Informations Cyprès : 09 70 16 08 72
 Plus d'informations (Tarifs ou horaires) auprès du Bureau d'Information Touristique de Craponne (BIT*) : 04 71 03 23 14 ou craponne@lepuyvelay-tourisme.fr

AGENDA DU MOIS DE NOVEMBRE

| | | | |
|----------------------|---|-------------|---|
| Tous les samedis | Marché le matin | 9 | *Musée Micro-folie à la mairie et casque réalité virtuelle à 15h |
| Tous les samedis | Permanence/exposition de la société d'histoire à la maison de la voûte, de 10h à 12h | 9 | Lecture à 10h au Cyprès, proposé par la médiathèque sur le thème des émotions, accessibles dès 2ans. Une activité pour les enfants sera proposée. |
| Tous les samedis | Venez découvrir l'espace de gratuité (11 place aux fruits) le matin | 10 | Don du sang de 9h à 12h15 à la salle polyvalente. Rdv sur mon-rdv-dondusang.efs.sante.fr |
| Tous les samedis | Ouverture de la boutique solidaire du Secours Catholique de 9h à 12h | 11 | Commémoration pour l'armistice, à partir de 11h30 devant la mairie, suivi d'un apéritif |
| Tous les jours | Vitrofolie : exposition dans les anciens RDC commerciaux, sur le thème de la dentelle. Carte du circuit et livret d'information disponible au BIT | 17 | Café des aidants à 15h à la pâtisserie du Donjon inscription EHPAD Saint Dominique |
| Tous les jours | Exposition d'icônes de Laure Barlet, 13 chemin du Monteil, 06 74 93 99 40 | 19 | Atelier percussions d'Afrique de l'Ouest, en famille, de 9h30 à 11h30 au Cyprès Réservations 06 74 39 79 90 |
| Du mardi au samedi | Exposition de peintures et sculptures à la galerie Mikaleff, de 9h à 13h. | 23 | *Micro-folie à la mairie et casque réalité virtuelle à 16h |
| Vendredis et samedis | Vesti-boutique de la Croix Rouge (vendredi : 14 à 17h, samedi : 9 à 12h). | 27 | Marché de Noël (voir article). |
| 2 | *Visites guidées de l'exposition Street Art à la médiathèque à 9h et à 10h30 | 30 | Pause-jeu de 10h à 12h au pôle petite enfance, avec Ludothèque Cékankonjou. Infos au 06 28 35 76 04 |
| 4 | Permanence UFC Que Choisir en mairie, de 8h30 à 12h. Rdv au 04 71 02 29 45 | | |
| 4 et 19 | *Visites guidées de l'exposition Street Art à la médiathèque à 14h | Jusqu'au 30 | *Exposition sur le Street Art à la médiathèque, les mardis de 10h30 à 12h30, mercredis de 9h30 à 10h30 et 14h30 à 19h et samedis de 9h à 13h |
| 7 et 21 | Permanence de la DGIP à France Services, sur RDV au 04 71 03 31 40 | | |
| 9 | Café débat sur les plaisirs simples de la vie au CHPCA à 14h30 sur inscriptions. | 30 | Permanence SPL du Velay à l'Espace France Services de 9h à 11h, sur RDV au 04 71 02 52 52 |



SERVICE POINT CONSEIL BUDGET

L'UDAF a mis en place un dispositif national de lutte contre la pauvreté, c'est un service spécialisé dans l'accompagnement budgétaire. Gratuit et ouvert à tous, les conseils sont confidentiels, personnalisés et complémentaires aux dispositifs existants. Des travailleurs sociaux vous aident à maîtriser votre budget, à négocier avec vos créanciers, à mettre en place une procédure de surendettement à financer un projet via un microcrédit social avec des partenaires bancaires.

Un partenariat avec l'espace France services permet de rencontrer une conseillère sur rendez-vous au 04 71 04 51 02 ou 07 61 64 01 44, « pcb@udaf43.org ».

DEMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Une page se tourne avec le déménagement du Bureau d'Information Touristique de la place du For vers la Place de la Gare. Il rouvrira ses portes, dans les locaux de l'Espace France Services, à compter du 16 novembre.

Le bureau a été aménagé pour permettre aux agents de pouvoir accueillir et renseigner le public et les touristes, de la même manière qu'auparavant, du mercredi au samedi, de 9h à 12h30 pour commencer.

Le local, place du For, va prochainement accueillir l'association de la Croix Rouge avec sa vestiboutique (ouverture les vendredis de 14h à 17h et samedis de 9 à 12h).



LE BOULEVARD VERGINGETORIX FAIT PEAU NEUVE



Débuté en mars, Le chantier du Boulevard Vercingétorix touche à sa fin. Plusieurs mois ont été nécessaires pour refaire l'ensemble des réseaux sur toute la longueur du Boulevard, soit près de 780 m en partenariat avec les services des eaux de l'agglomération du Puy, le syndicat départemental de l'énergie et Orange. Le Conseil Départemental a terminé la rénovation de la route par 900 tonnes de grave bitume puis 650 tonnes de couches de roulement en enrobé. Afin d'améliorer la sécurité sur cet axe, un plateau traversant a été créé au niveau de l'avenue Jeanne d'Arc, pour le ralentissement des véhicules.

Jusqu'à présent, cet axe routier important appartenait à la commune. Il est dorénavant une route départementale en raison de la forte circulation des voitures et poids lourds qui l'empruntent chaque jour. En contrepartie, le département transfère à la commune, les axes plus « urbains » que sont le faubourg Constant, le boulevard du Nord et l'avenue de la Gare. Le revêtement étant fait, il est bon de rappeler que ce boulevard est limité à 50 km/h car situé « en agglomération ».

SEMAINE DE L'EMPLOI : SPECIAL METIER AGRICULTURE, BOIS, AGROALIMENTAIRE

A l'occasion de la semaine de l'emploi de l'agriculture, Pôle Emploi organise à Craponne un forum visant à promouvoir les recrutements du secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, scierie, forêts, agroalimentaire...) en présence de plusieurs employeurs de proximité. Ce sera l'occasion de présenter une formation de 3 mois en tant que salarié agricole, qui débutera en janvier financée et rémunérée. Découvrez ces métiers et les formations proposées le **mardi 15 novembre de 9h à 13h30** à la salle d'accueil du gymnase – Rue du Stade.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des jeunes s'est réuni à nouveau le 11 octobre pour échanger sur la sécurité, l'éco-responsabilité, l'aménagement du 8 rue du Commerce. Une autre préoccupation partagée est la sécurisation aux abords des écoles. Ils ont travaillé sur une signalétique afin de sensibiliser les automobilistes au quotidien. Le conseil municipal des jeunes souhaite organiser une journée de nettoyage et travailler à l'implantation de composteur collectif. Très actifs ces jeunes sont toujours présents pour participer aux commémorations et manifestations de la commune.



RAPPEL : PNEUS HIVER OBLIGATOIRE

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, mais aussi d'améliorer les conditions de circulation en hiver, la Loi Montagne, rend obligatoires des équipements spéciaux à partir du 1^{er} novembre au 31 mars, dans certaines zones de montagne, en période hivernale. À ce jour, ce sont 48 départements concernés par cette nouvelle réglementation dont la Haute-Loire.

En application de ce décret, les véhicules circulants sur ces zones de montagne doivent :

- Soit détenir des chaînes à neige métalliques ou textiles permettant d'équiper au moins deux roues motrices
- Soit être équipés de quatre pneus hiver ou 4 saisons.
- L'obligation concerne les véhicules particuliers (véhicules légers et véhicules utilitaires légers), les poids-lourds et les autocars/autobus pénétrant ;
- Pour indiquer les zones concernées par la loi Montagne, deux nouveaux panneaux font leur apparition dans le code de la route. Le panneau B58 (à gauche) indique l'entrée dans une zone, et le panneau B59 (à droite) indique la sortie de zone. Vous les retrouverez sur les routes dès cet hiver.

Les automobilistes non correctement équipés sont sanctionnables d'une amende de 135€ et une immobilisation de leurs véhicules.

ECONOMIE D'ENERGIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC ET COLLECTIF

En 2017, l'éclairage LED a été installé sur la commune et a permis de réduire les temps d'éclairage public pour réaliser d'importantes économies sur la consommation d'électricité. Cette année un effort supplémentaire nous est demandé et l'extension débutera à partir de 23h sur l'ensemble de la ville jusqu'à 6h. Les fêtes de Noël seront concernées sur les mêmes horaires, les illuminations s'éclaireront le 16 décembre et seront débranchées dès la 1^{ère} semaine de janvier, avec deux exceptions pour la nuit de Noël et de la Saint Sylvestre.



Partout en France, les enseignes lumineuses, les entreprises, commerces, collectivités sont aussi concernés par l'extinction entre 1h et 6h du matin. Le décret du 17 octobre 2022 rappelle que le non-respect de ces règles peut être puni d'une amende de cinquième classe.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

DÉSORMAIS 100 % DES EMBALLAGES PLASTIQUES ET MÉTAL SE TRIENT



Emballages en métal

Emballages et flacons en plastique

NOUVEAU



BON À SAVOIR : INUTILE DE LES LAVER

À DEPOSER DANS LES CONTENEURS ÉTIQUETTES JAUNES

RADIO CRAPONNE A 40 ANS ! ÇA SE FÊTE !



En 2022, Radio Craponne fête ses 40 ans ! Jean Pierre Langénieux et son équipe vous donnent rendez-vous le **mercredi 28 décembre 2022** à partir de 19 heures au gymnase. Soirée festive avec des jeux d'antan, un repas dînatoire + kir offert, une tombola gratuite, un cadeau-surprise et des animations musicales. **Pour participer à la soirée**, réservation obligatoire au bureau d'information touristique ou à la radio, accompagné du règlement de 20€, avant le 12 décembre. Pour toute information, contactez le **06 83 52 12 52 / 04 71 03 30 00** (Uniquement le mardi et le jeudi matin) ou par mail radio-craponne@orange.com www.radiocraponne.com.

HABITAT

La loi Climat comporte un volet important sur la lutte contre les « passoires énergétiques » en interdisant la location des logements les plus énergivores, progressivement à compter du 1er janvier 2023.

A partir de cette date, le propriétaire bailleur doit fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement à son locataire. **En dessous d'une certaine consommation, son logement sera classé dans une étiquette DPE G lui interdisant la location de son bien.** (Voir infographie ci-contre)

Cette réglementation s'appliquera pour tous les nouveaux baux – et non les baux en cours. Si des travaux d'amélioration sont nécessaires, le dispositif « Ma prime Rénov Sérénité » de l'ANAH aide aux travaux et aux rénovations énergétiques.

C'est l'occasion de rappeler que plusieurs acteurs et structures peuvent être sollicités selon vos démarches :

- **LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT** à Chadrac (quartier de la Bouteyre), répond aux questions du public et des professionnels sur tout ce qui concerne l'habitat (conseil travaux, économies d'énergie, adaptation du logement...) Tél : 04 43 07 11 30 du lundi au vendredi 9H à 12h et de 14h à 17H.
- **L'ADIL, AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT LOIRE ET HAUTE-LOIRE**, vous donne des conseils juridiques, financiers et fiscaux que vous soyez locataire ou propriétaire. Tel : [04.77.95.13.32](tel:04.77.95.13.32) / contact@adil42-43.org
- **LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU VELAY (SPL)**, qui est missionnée par l'Agglomération du Puy pour accompagner les propriétaires dans les demandes de subvention auprès des différents partenaires, tels que l'ANAH. La SPL du Velay fait des permanences régulières sur Craponne à l'Espace France Services, sur RDV au 04 71 02 52 52 / contactopah@splvelay.fr
- Tout propriétaire se doit de fournir un logement décent et sécurisé à ses locataires. A défaut, ceux-ci peuvent saisir le **POLE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE** auprès de la DDT rue des Moulins au Puy-en-Velay au 04 71 05 84 20. Pour les personnes allocataires, la CAF et la MSA sont compétents pour les contrôles des logements.

